

Statistiques nationales sur le travail de consultation avec les personnes ayant recours à la violence dans le cadre domestique, 2019

- Communiqué de presse -

L'Association professionnelle Suisse de consultation contre la Violence (APSCV) est l'organisation faîtière des institutions et des spécialistes travaillant directement ou indirectement auprès des personnes recourant à la violence dans le cadre domestique.

Fondée en 2010, son but et celui de ses membres est de permettre aux familles, aux couples et aux personnes touchées par la violence de (re)trouver une vie de non-violence et la sécurité au quotidien. En fin de compte, l'APSCV contribue à ce que tous-tes les habitant-e-s de la Suisse puissent vivre sans violence.

En 2020, les Statistiques nationales sur le travail de consultation avec les personnes ayant recours à la violence ont été fondamentalement retravaillées. Elles ont été remplies par 23 services spécialisées pour l'année 2019 (liste complète des services spécialisés sous <http://www.apscv.ch/services.html>).

Une offre de conseil pour les femmes et les hommes auteur-e-s de violence disponible sur l'ensemble du territoire Suisse

Le travail de consultation auprès des personnes ayant recours à la violence est désormais présente sur l'ensemble du territoire Suisse et s'adresse à tous-tes quel que soit le genre et l'âge. Ce sont **plus de 2'400 personnes** qui ont bénéficié de séances.

83% des participants à un suivi étaient des hommes et 17% des femmes (22 des 23 services spécialisés ont accompagné ces hommes et 19 des 23 services spécialisés ont accompagné ces femmes). 82% des personnes ayant participé à un suivi avaient entre 19 et 59 ans.

En 20 ans, les services spécialisés ont construit une palette large de service incluant tant des consultations en individuel, en couple ou des accompagnements de groupe et différentes approches socio-thérapeutiques et thérapeutiques.

Le travail en réseau, facteur essentiel dans le domaine des violences domestiques

La prévention auprès des personnes auteur-e-s des violences domestiques se fait à travers un travail en réseau. Les partenaires du réseau jouent en effet un rôle essentiel pour que les personnes auteur-e-s de violence prennent part à un suivi. **En effet dans 73,8% des cas, les participant-e-s rejoignent un suivi après la recommandation, l'ordonnance ou la mise sous condition par un partenaire du réseau.**

Notons également que sur 10'495 personnes¹ ayant été enregistrées par la police pour violence domestique en 2019, **seule 7.3 % des personnes aient été astreintes à un suivi.**

¹ Statistique policière de la criminalité 2019; Code Pénal (CP): Infractions de violences domestiques et prévenus, Office fédéral de la Statistique, 23.3.2020 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal.assetdetail.11147622.html>

Une accessibilité forte rendue possible grâce à l'engagement des services spécialisés et de ce fait fragile

Il est crucial qu'il y ait un seuil bas d'accessibilité aux services spécialisés puisque 60%, soit la majorité des personnes auteur-e-s de violence prennent part à un suivi volontairement - que ce soit sur leur initiative personnelle ou sur recommandation d'un service tiers. Cette accessibilité passe par des facteurs qualitatifs (type d'offre et de services, communication stimulante et non stigmatisante, approches éthiques et non-discriminatoires)². Mais également par des facteurs quantitatifs tels que le prix.

A l'heure actuelle, il n'existe pas d'ancrage législatif permettant aux personnes auteur-e-s l'accès gratuit ou à faible coût d'un service spécialisé (qui correspondrait à par ex. Une "Loi pour l'Aide aux personnes Recourant à la Violence LAREV", similaire au financement de la LAVI). Malgré tout, une personne auteur-e de violence sur deux (48%) prend part gratuitement aux séances individuelles et 40% des personnes aux séances de couple.

Ce sont ainsi actuellement les organisations actives sur le terrain qui permettent l'accès facilité à une telle offre et organisent pour ce faire les fonds nécessaires. La situation est de ce fait fragile.

Différentes études³ attestent par ailleurs, qu'une prévention durable et une baisse effective des violences domestiques ne peut être atteinte que si les personnes qui ont recours à la violence prennent pleinement la responsabilité de leurs comportements et les changent. "Dans le même temps, la recherche a pu mettre en évidence que la probabilité d'une réitération de la violence est élevée lorsque aucune intervention extérieure n'est réalisée. Sans intervention, près d'une personne violente sur deux a de nouveau recours à la violence (Walker et al. 2013)"⁴.

De ce fait, **il est essentiel qu'une offre de consultation spécialisée suffisante existe et que son accès en soit simple.**

Statistiques complètes à télécharger sous: <http://www.apscv.ch/statistiques.html>

Personne de contact: Anne Trau-Le Penven, Secrétaire générale, 079 562 93 36

² Recommandations pour les consultations auprès des personnes exerçant de la violence domestique; APSCV, Version 1.0, Février 2019, Chapitre 3.2.3 Accessibilité <http://www.apscv.ch/documents.html>

³ Par exemple Social Insight, de Juin 2014 «Der Polizist ist mein Engel gewesen. Sicht gewaltbetroffener Frauen auf institutionelle Interventionen bei Gewalt in Ehe und Partnerschaft», S. 277; Infras de Nov. 2014 „Maison d'accueil pour femmes en Suisse: analyse de la situation et des besoins”, p. 70s; Social Insight d'avril 2015 „Evaluation Umsetzung und Wirkung von Art. 28b ZGB”, p. 74

⁴ "Interventions auprès des auteur-e-s de violence, B7", Feuille d'information du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, Août 2020. <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/documentation/publications-en-general/publications-violence.html>